L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 AVRIL 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI MATIN, 17 AVRIL

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisses, dans le troisième district, face à la rue d'Enghien.—Et au No 153 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, meubles, effets, bijoux, &c.

Par Hoffman & Marks — à leur magasin d'encan, marchandises sèches, lingerie, vêtements, &c

Par Montgomery & Bro — rue des Magasins, entre Orange et Race, beaux meubles, tapis, glaces, &c — Un piano et une machine à coudre. Et au magasin No 67 rue Tchoupitoulas, morue légèrement avariée.

Par G. Léaumont — à sa salle d'encan, chaussures, habillements d'été, marchandises sèches.

Par B. Turpin — à sa salle d'encan, sardines à l'huile endommagées.

Par R. Gutierrez—rue St André, entre Constance et Laurel, meubles riches, rideaux, vaisselle, &c. Et rue St Philippe, entre Bourbon et Dauphine, ameublement de chambre et salon, ustensiles de cuisine.

Par S Guinault—encoignure St Pierre et Bourbon, le fonds d'une grocerie, &c.

Par D. E Morphy—à l'entrepôt: Delta, encoignure Lafayette et Fulton, 93 balles de foin

Par Bernard Turpin — au magasin No 93 de la rue Vieille Levée, eaux de vie françaises, vins, liqueurs, sardines, &c.

Par McCerren & Landry — dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, meubles.

MALLES POUR LE NORD ET L'OUEST

Les malles pour le Nord par la voie de l'Ouest fermeront comme suit :

Lundi 17 avril à 3 h. p. m par le *W. R. Arthur.*
Mercredi 19 " " " *Olive Branch*
Dimanche 23 " 9 h. a. m. " *Ben Stickney*

Pour l'Ouest : Vendredi 21 avril à 3 h. p. m. par le *Pauline Carroll*,

Pour le Nord : Samedi 22 avril à 6 h. a. m par le steamer attendu de New York.

ARRIVÉE DU STEAMER FUNG SHUEY.

Le steamer "Fung Shuey," capitaine J. B. Hildreth, commandant, parti de New York le 8 avril, est arrivé ici, hier soir à onze heures, avec un bon nombre de passagers, les malles des Etats-Unis et une pleine cargaison de marchandises consignées à Alfred Moulton.

Quand le "Fung Shuey" est arrivé à l'embouchure du fleuve, la goëlette "Sea Bird" de Nassau, était à l'ancre sur la barre et la barque "Céleste Clark," de Boston, était mouillée dans le chenal.

Les steamers "Evening Star" et "Geo. Cromwell" avaient passé la barre pour gagner la mer samedi à 3 h. 30 de l'après midi.

Le steamer "Golding Star" était annoncé comme devant partir de New-York le 12 du courant.

Le "Fung Shuey" a eu beau temps pendant tout le passage.

Voici la liste de ses passagers :

M. et Mme H B Sanley, Major A Puttkay, lieutenant H Stiledge, Thos Gibdon, F A Weed, Page T Gale, A E Lindsey, Mike Hart, Wm Daley et domestique F Jankert, Francisco Viaseya, F Maucycous, Saylich Macyunua, M. guet John Abbot, Mlle Pamela Merchant, Polen Since, Chas Finlay, A. Cana, A Uhlman, T A Drigsy, John Freeill, Major W Hoffman, John Osger, John Cobo, Le Baron Drury, J M Lannon, Louis Williams, J L Aubern, J K Clark, capitaine Chas Stevens, capitaine F G Keyes, A V Hider.

Nouvelles intéressantes du Mexique.

Nous empruntons ces nouvelles aux derniers journaux du Nord apportés par le *Fung Shuey.*

En dehors des expéditions qui, de toutes parts, donnent la chasse aux guérillas, le principal théâtre des opérations actives est la région de l'ouest confinant au Pacifique.

Les journaux se livrent dans cette région à des actes de barbarie qui réprouvent les lois morales de tous les pays. Le général Castagny les poursuit sans relâche, et aura bientôt purgé le pays des hordes barbares qui l'infestent.

L'établissement de MM. Vico et Cie, situé à Playa Colorada, où ces messieurs se livraient à l'exploitation en grand des bois de teinture pour l'exportation, a été pillé et détruit par Patoni et par les Vega du Fuerte.

Le 18 janvier, Corona a fait massacrer les prisonniers qu'il avait faits à Verano. Ces malheureux chasseurs à pied ont été assassinés à Jacobo de la manière la plus barbare.

Au Verano même, avant de partir, Corona fit achever les blessés. Ceux qui, valides, pouvaient suivre sa bande, étaient tués à coups de lance, après avoir servi de jouets à ses soldats. Il a promené sa capture dans plusieurs villages, et enfin, à Jacobo, il en a fini avec le reste, qui a été haché à coups de *machete*.

La cour martiale fonctionne. Les nommés Saavedra et Carbajal ont été condamnés à mort et fusillés le 1er février pour tentatives d'embauchage de troupes de Lozada et d'espionnage pour Corona Garcy de Recodo, qui avait été chef de guerilla, a été jugé et condamné à cinq ans de détention.

Le 2 février est arrivée la troisième colonne, composée d'un bataillon du 62me, et d'un escadron de chasseurs d'Afrique.

Deux colonnes sont sorties pour aller battre la campagne aux environs de Mazatlan, mais elles sont rentrées sans avoir rencontré l'ennemi.

Enfin on s'est décidé à occuper l'intérieur de l'Etat. Six cents hommes sont à la Noria, village peuplé d'honnêtes rancheros, qui, au nombre de deux cents, se sont déjà joints à nos troupes, et ne tarderont pas à déblayer les environs.

Une autre expédition de quatre cents hommes, aidés de deux cents de Lozada, est partie pour pourir le district de Cocorda, repaire des bandes de Corona, qu'elle promène et massacrées de ce chef à pied. On a brûlé une partie du village de Presidio; San Sebastian et Jacobo ont été complètement rasés.

Quelques bandes étaient encore dernièrement aux environs de la ville, observant, et, des qu'elles voyaient nos troupes, se cachaient dans les broussailles ou prenaient l'aspect de travailleurs des champs. C'est ainsi qu'elles ont pu arriver à deux lieues de la ville, et ont enlevé tout le bétail des arrieros de Durango, environ 250. On s'est mis aussitôt à leur poursuite, mais il a été impossible de les rejoindre dans des chemins aussi connus d'eux et avec trois heures d'avance. Au moment où le vol de ces mules, on vergent libéré qui était commis d'un des fournisseurs de viande, qui se trouvait de ce côté, a été pris et pendu, par eux.

On a formé 1 compagnies franches, l'une d'elles a ramené trente individus qui vont passer à la cour martiale.

Les opérations du général Castagny à Mazatlan ont réagi favorablement sur le commerce de ce port, le plus important de la côte occidentale du Mexique.

On dit que Juarez et ses partisans font des efforts pour se relever, que des quantités considérables d'armes et de munitions sont expédiées de Californie sur la côte de Sinaloa sous pavillon américain, et que déjà huit mille barils de poudre sont partis de San Francisco pour cette destination.

On attend des troupes de France pour remplacer les hommes qui ont fini leur temps de service.

Les affaires civiles commencent à prendre une certaine activité.

Le 7 du mois dernier, l'empereur a reçu officiellement les ministres d'Espagne, d'Italie et de Belgique.

Un privilége de 21 ans a été accordé à un Français, M. Edouard Gautherin, pour établir des lignes de steamers.

L'empereur a aussi accordé des privilèges importants à MM. George S. Drew et John Mc Leod Murphy, tous deux citoyens américains et ingénieurs, pour exploiter d'immenses dépôts de pétrole découvert à Tehuantepec et dans d'autres parties du Mexique.

Un chemin de fer allant à Chalco, à une courte distance de la capitale, est sur le point d'être terminé. Les rails ont été importés des Etats-Unis.

Enfin l'entreprise qui semble la plus extraordinaire dans le pays, est celle de l'établissement de fils télégraphiques destinés à relier Mexico à une des villes des Etats-Unis, et par là à l'Europe et à tout l'ancien monde, au moyen de câble transatlantique. M. Weile représentant de la compagnie télégraphique transcontinentale, vient de proposer au gouvernement mexicain d'établir la communication. On ne connaît point encore les conditions de ses propositions, mais il suffit d'indiquer le fait pour comprendre l'immensité de l'entreprise et les grandes espérances qui se rattachent à sa réalisation.

Après avoir décrété une complète réorganisation de l'armée mexicaine, de la justice, de l'instruction publique, des travaux publics, des finances et autres services civils, l'empereur a porté toute son attention sur l'immigration étrangère, et le *Journal officiel de l'empire* vient de publier des propositions pour la vente d'environ 200 lieues carrées de terrains domaniaux dans le district de Nievez, département de Zacatecas.

Ces terrains sont propres à diverses cultures et sont offerts à bas prix. L'arpent, situé près d'une rivière, vaut deux piastres. Les eaux peuvent être saisies et mises en réserve pour l'irrigation des maïs, des terres à tabac et des prairies artificielles, le sol étant très propre d'ailleurs à l'élève des bestiaux.

Les terrains sont payables un tiers comptant et le reste après trois, six et neuf années et tout libres, durant ce temps, de toute espèce de contribution. Ce qui manque dans l'immense empire mexicain, ce sont les bras, le respect de l'autorité et les habitudes d'ordre et de travail. Le temps et l'immigration européenne, bien dirigée, ne manqueront pas de les lui apporter.

Autres nouvelles du Nord.

Nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent dans les journaux de l'Ouest du 10 et du 11, apportés par le *Missouri* :

Etat critique du secrétaire Seward.

New York, 11 avril—Une dépêche spéciale à la *Tribune* dit que les lésions éprouvées par le secrétaire Seward ont pris un caractère sérieux. Si le danger de l'érysipèle est passé, les médecins craignent qu'en raison de son impuissance à prendre une nourriture solide, il ne puisse réparer la perte de vitalité qui a été le résultat de l'accident assez à temps pour résister aux [illegible] de la saison prochaine.

Le bruit court que le Président convoquera le Congrès en session extraordinaire.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit que quelques notables rebelles, probablement le juge Campbell et M Hunter, sont attendus avant peu à Washington, pour s'occuper d'affaires concernant la restauration.

L'état où se trouve le secrétaire Seward rend indispensable la tenue des conférences en cet endroit.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit que d'après de bonnes autorités, il y a raison de croire que Kirby Smith et son commandement rebelle du Trans-Mississippi sont disposés à se rendre. L'Etat du Texas est prêt aussi à rentrer dans l'Union.

Guerillas dans la Caroline du Sud.

New-York, 11 avril—Nous apprenons de Charleston que des bandes de guerillas rebelles rodent aux environs de Georgetown et de Summerville, Caroline du Sud, et que des forces ont été envoyées pour en délivrer le pays. Ils sont au nombre de 500 et, le 5, ils ont fait une pointe sur Summerville, capturant quelques nègres et menaçant de tuer tous les blancs qui avaient prêté serment aux Etats-Unis. On dit que de grandes quantités de coton et de riz sont cachées dans les plantations de la Caroline du Sud.

De Richmond

Washington, 11 avril—On a reçu le Richmond *Whig* de lundi. Il dit que quelque soit le sort de l'amendement constitutionnel, il est aussi certain qu'il est certain que le soleil se lève que l'esclavage en Virginie est mort.

Une banque nationale des Etats Unis doit être établie immédiatement à Richmond, où les actions du capital des Etats Unis seront vendues au même prix que dans les villes du Nord.

On a amené ou pris plus de la moitié de la division du général Pickett, et l'on rapporte que le pays, entre Richmond et Amelia, C. H., est plein de soldats confédérés qui retournent presque tous chez eux.

Nouvelles de Richmond.

Nous trouvons dans diverses correspondances adressées de Richmond sous la date du 9 avril, à la presse de l'Ouest, les nouvelles qui suivent :

Richmond a pris tout à coup l'aspect d'une ville unioniste. Beaucoup de maisons et de fort belles maisons sont encore fermée t. Elles appartiennent à ceux qui ayant joué un rôle proéminent dans la rébellion, n'ont pu partir dimanche et restent chez eux les portes fermées.

Il ne se fait encore aucune affaire. La plus grande partie des magasins a été brulée et de ceux qui restent fort peu sont ouverts. Il y a ici une grande rareté de greenbacks, mais on trouve par boisseaux les billets confédérés.

Le Richmond *Whig* est le seul journal qui existe. Un autre paraîtra bientôt. Le *Whig* appartient à Ira Smith, marchand d'habits, ainsi que la bâtisse où il est établi. L'éditeur est John Graham, le seul attaché au journal qui n'ait pas pris la fuite. Il écrit maintenant avec un esprit de loyauté très intense, mais il écrivait autrement naguères.

Les prisons de Libby et de Castle Thunder sont pleines de prisonniers rebelles qui font beaucoup de bruit et s'indignent fortement contre Jeff Davis parcequ'il a abandonné la Virginie.

J'ai vu hier soir, dans la rue Ed Pollard, de l'*Examiner*. Il avait le bras en écharpe, ayant été blessé dans un duel, il y a quelques jours.

Les provisions sont très rares, mais le prix n'en est pas exorbitant. Beaucoup de blancs et de nègres viennent demander des vivres aux entrepôts de l'Oncle Sam. Beaucoup de soldats partagent leurs rations avec le peuple.

Mme Lincoln et Mme Grant sont venues, hier soir, faire une course à Richmond. Elles ont parcouru la ville en voiture, escortées d'un détachement de cavalerie et sont retournées le soir à City Point.

Beaucoup d'hommes que la conscription rebelle avait forcés à se cacher depuis trois ans, comme des félons, reparaissent au grand jour au milieu de leurs concitoyens. Le *Whig* a vu hier soir, dit-il, un homme de cette classe. Il y avait trois ans qu'on ne l'avait aperçu. On ne saura jamais ce que ce malheureux et d'autres ont souffert pendant cette longue éclipse. Ils ont vécu dans la plus extrême pauvreté et dans des terreurs continuelles.

DÉTAILS SUR LA CHUTE DU SECRÉTAIRE SEWARD.

Washington Republican du 7 avril.

Nous sommes profondément peinés d'apprendre que le secrétaire Seward a éprouvé un grave accident hier, dans l'après-midi, accident qui ne lui permettra pas de sortir de cinq ou six jours de quelque temps. Il était au moment de faire une promenade en voiture avec son fils, F. W. Seward, assistant-secrétaire d'Etat, sa fille, Mlle Fannie Seward, et Mlle Titus.

La portière de la voiture étant dure à fermer, M. Seward ordonna à son cocher de la fermer lui-même. Le cocher descendit de son siège et sans lâcher les rênes, ferma la portière. Les chevaux étaient rétifs et s'emportèrent dès que le cocher fut remonté à sa place. Il sauta à terre et tâcha de les retenir. M. Fred. Seward voyant les chevaux sur le point de partir au galop, sauta aussi pour aider le cocher, mais il tomba à terre et fut dans l'impossibilité de tenir les rênes. Les chevaux firent tourner le cocher avec les rênes comme on ferait tourner un chat par la queue. Ils partirent furieux et avant que leur course eût atteint toute sa rapidité, M. Seward sauta hors de la voiture, pensant qu'il pourrait se maintenir debout et espérant peut-être vaguement qu'il pourrait se saisir des rênes et maîtriser les chevaux. Mais il tomba violemment sur le côté droit, fracturant son bras près de la jointure de l'épaule, et se contusionnant le nez et la machoire d'une manière terrible. Il fut d'abord insensible, et ramené chez lui, il n'éprouva rien de ce qui arrivait qu'au moment que qu'il reprit connaissance.

Les jeunes dames, avec une remarquable présence d'esprit, étaient restées dans la voiture. (Mlle Seward avait engagé son père à ne pas sortir) et les chevaux rencontrant un mur de brique s'engagèrent [illegible], elles [illegible] un moment pour descendre. Quant aux chevaux, revenus à eux, ils entrèrent dans une écurie.

Nous sommes charmé de pouvoir dire qu'à midi aujourd'hui le secrétaire Seward était beaucoup mieux, les douleurs causées par la contusion ayant diminué. Il a reçu la visite des membres du cabinet et de beaucoup de gens distingués, et les citoyens en général ont manifesté un vif intérêt pour lui.

Chute de Richmond.

Extrait du *Courrier des Etats Unis* du 4 avril.

Richmond est tombé. Avec le boulevard de la sécession tombent les dernières espérances qui pouvaient rester encore aux hommes du Sud de se relever, par un effort suprême, des récents désastres infligés à leurs armes. Chassé de sa capitale, sans finances, avec une armée décimée par les batailles, démoralisée par la défaite, fugitive et sans vivres, le gouvernement confédéré est virtuellement anéanti, et n'a plus qu'une existence nominale, sans consistance dans le présent sans espoir dans l'avenir. La vérité est là, tel qu'il faut la regarder en face, et en envisager franchement les conséquences.

Le canon a fait son œuvre; la réunion des deux sections belligérantes est sortie de la phase des hypothèses pour entrer dans celle des faits accomplis. Ceux qui, comme nous, ont pensé que la force était un dernier, non le premier moyen auquel il fallait recourir, et que la reconstruction eût pu s'opérer par des transactions opportunes et des concessions mutuelles avant qu'une effroyable effusion de sang eût envenimé les animosités, n'ont plus qu'un vœu à exprimer aujourd'hui, c'est que le pied du vainqueur ne s'appesantisse pas sans merci sur la poitrine du vaincu. Si l'humanité, l'identité d'origine, le souvenir d'une ancienne confraternité qui a conquis l'indépendance de la commune patrie dans la guerre et une grande puissance nationale dans la paix,—si tous les sentiments enfin, toutes les voix du cœur, ne commandaient la modération dans la force et la mansuétude dans la victoire, les plus hauts intérêts du pays s'y réuniraient pour imposer aux autorités fédérales une politique calme et conciliante dans l'exécution de la tâche qui lui reste à accomplir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la grande lutte est finie. Lee a abandonné la capitale, où les Fédéraux sont entrés à la lueur sinistre de l'incendie, et les colonnes confédérées ont pris la route des montagnes, où elles peuvent encore trouver un refuge, dans les fortifications de Danville ou de Lynchburg d'abord, puis dans les gorges du Blue Ridge et des Alleghanies. Dans ces régions d'un difficile accès, elles peuvent tenir encore longtemps en échec les forces envoyées à leur poursuite, et inaugurer une guerre de guérillas sans fin, guerre sans raison et sans issue, mais entretenue par le désespoir et dont on peut tarir le [illegible] par le courage et la fermeté déployés dans les dernières luttes. Telle est, sans doute, la marche que suivront les événements et le gouvernement du Nord, persistant dans une voie de rigueur et de subjugation inflexible, ne s'empresse d'ouvrir toute grande la porte du retour, et de panser d'une main amie les blessures infligées à des frères terrassés. C'est d'aujourd'hui que datera réellement la vie politique de M. Lincoln, c'est sur ses actes à venir que son pays et les nations étrangères le jugeront, c'est de ce jour qu'il prendra place parmi les hommes d'Etat dont s'enorgueillissent les Etats-Unis, ou qu'il donnera la mesure d'une valeur qui n'est que [illegible] de médiocrité et d'ambition.

Sa tâche est grande et difficile, plus difficile peut-être que celle à laquelle ont été consacrées les premiers actes de son administration, mais plus grande aussi, et plus digne d'exalter l'ambition d'un homme de cœur. Réconcilier les haines, relever les ruines, semer l'oubli pour récolter la reconnaissance; faire renaître dans leur lit les passions surexcitées, réorganiser un pays déchiré par les efforts et les sacrifices, restaurer la prospérité matérielle, régulariser des finances en désordre, et rassembler en un faisceau commun les forces vives de deux sections affaiblies, mais riches encore et qui se sont pour ainsi dire mutuellement par l'énergie de la lutte qu'elles ont soutenue; qui sont dignes de s'estimer et de se réunir, il y a et il pas là des travaux à la taille des plus grands esprits et des satisfactions à la hauteur des plus grands cœurs.

Le jour n'est pas venu de préciser les termes dans lesquels M. Lincoln doit faire appel à la réconciliation. Mais pour que cet appel soit efficace, il faut qu'il soit aussi large et aussi libéral que possible. L'amnistie pour les personnes, d'abord, la réparation pour les biens ensuite. Il y aura toujours bien assez de rancunes et de ruines qui survivront à la lutte.

Une génération ne suffira pas sans doute à étancher le sang de tant de combats, à jeter au vent les cendres de tant d'incendies, à dissiper le souvenir de tant de sympathies et d'intérêts foulés aux pieds. Resteront encore, cette première œuvre accomplie, les grandes questions d'économie sociale et de gouvernement qui appelleront la sollicitude des hommes chargés des affaires publiques. L'esclavage est aboli, les droits des Etats sombrent du même coup, l'initiative gouvernementale se substitue à l'indépendance locale, la centralisation grandit et devient de nécessité absolue par la solidarité de plus en plus étroite, par la dette, par l'impôt, par l'armée permanente, par la liquidation du passé et l'organisation de l'avenir; bref, le pays se transforme, la constitution se déchire, et c'est toute une rénovation sociale qui s'impose aux méditations et aux labeurs des hommes politiques. Ce qui sortira de ces changements, nul ne le sait et, comme nous l'avons dit souvent, la [illegible] république ne [illegible] perdre que [illegible] de ses privilèges [illegible].

[illegible] ces événements ont roulé sur une pente [illegible] les hommes de bonne volonté ont été [illegible] à les enrayer. Il ne reste plus qu'à [illegible] les choses comme elles sont et à faire des vœux pour que ce pays trouve en lui même assez de raison et assez d'inspirations généreuses pour que les graves événements dont nous sommes témoins ne deviennent point [illegible] que des germes de paix et de prospérité.

Salle de Lecture—M. J. W. Stoddard vient d'ouvrir de vastes salons de lecture dans la Bourse des Marchands, local occupé autrefois par le Bureau des Postes, rue Royale, entre Canal et Douane. On y trouve les journaux étrangers et américains, les principales revues anglaises et françaises, indépendamment de celles qui se publient aux Etats-Unis. M. Stoddard invite le public à venir visiter ses salons. Placé au centre même de la ville, le nouvel établissement ne tardera pas, nous en sommes persuadés, à devenir le rendez-vous des classes intelligentes de la population.

[*Communiqué*]

Nous avons le plaisir d'annoncer au public louisianais le retour parmi nous de M. F. BERNARD, artiste peintre de portraits.

L'ouragan terrible de la guerre avait enlevé loin de nous cet artiste tant aimé, et dont le magnifique talent a su conquérir une réputation si brillante et si justement établie.

Elève du célèbre Paul Delaroche, M. Bernard traite avec la même supériorité, la peinture à l'huile et le pastel.

Au milieu des malheurs qui désolent notre pays, ses habiles pinceaux peuvent apporter de bien douces consolations. Que de parents! que d'amis vont être heureux de pouvoir, même avec une simple photographie, faire revivre les traits de ceux dont ils sont séparés depuis longtemps, et peut-être pour toujours!

Nous le disons sincèrement, la présence de M Bernard est une bonne fortune pour tous.

Son atelier est rue de la Douane, à l'angle de la rue Dauphine.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de district des Etats-Unis. — Après que le juge eût donné des ordres relativement au produit de la vente de certaines propriétés saisies par le gouvernement, M. Roselius a fait observer que les dernières nouvelles indiquent, de l'avis de tous, la fin des hostilités; il a proposé que la Cour s'ajournât jusqu'au 21; car il se pourrait, a-t-il dit, que le gouvernement adoptât, dans l'intervalle, une ligne de conduite qui rendrait peut-être inutiles beaucoup de procédures à la Cour de District des Etats Unis. Le juge a répondu qu'il réfléchirait sur cette question, puis l'ajournement a été annoncé.

Le magistrat siégera de nouveau, aujourd'hui, lundi.

EDITION D'HIER MATIN.

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

Nouvelles du Nord

REDDITION DE L'ARMEE *DE JOHNSTON.*

RETOUR DE M. LINCOLN A WASHINGTON.

Sauf-conduit donné à Hunter.

MOUVEMENTS DE JEFF. DAVIS.

L'or à New-York.

Baton Rouge, 15 avril, 10 h. 20 A. M.

Par l'arrivée du steamer *Missouri* nous avons des avis de Washington et de New York jusqu'au 10 à minuit.

Washington, 10 avril—Les bureaux des ministères sont tous fermés aujourd'hui, et personne ne travaille. Le secrétaire Stanton exprime l'opinion qu'il n'y aura plus de grand combat. On s'attend ici à ce que Johnston se rende. On a envoyé hier des dépêches au général Sherman.

M Lincoln est revenu et est en conférence avec son cabinet.

Il y a lieu de croire que Jeff Davis était à Danville, samedi soir, essayant de rejoindre Johnston avec les archives du dernier gouvernement rebelle.

Des informations dignes de foi ont été reçues d'une personne qui a quitté Richmond hier; elles portent que le général Shepley, par ordre du président, a donné un sauf conduit au sénateur Hunter pour venir à Richmond et en sortir. On croit qu'il est sur sa propriété dans le comté Essex à 50 milles de Richmond.

Dans les églises de Richmond, hier, on n'a pas fait de prières ni pour le président Davis ni pour la Confédération. Les citoyens regardent généralement la guerre comme finie et la continuation de la résistance comme peu sage.

Dans le cours des réjouissances qui ont eu lieu ici aujourd'hui le Président a été appelé et a fait une de ses harangues caractéristiques qui a été fort applaudie. Il a proposé trois hourrahs pour Grant et ses troupes et trois autres pour la marine. On lui a répondu avec enthousiasme et il s'est retiré au bruit du canon, &c.

New York, 10 avril—Une dépêche de Washington au *Commercial* annonce qu'on s'attend à la prise de Selma par Wilson.

John C. Breckinridge devait être avec Lee vendredi et on espère qu'il a été capturé.

Le journaliste Pollard a été arrêté et emprisonné pour langage séditieux.

Washington, 10 avril—Le département de la marine a reçu du commandant des forces navales de Pensacola une dépêche qui annonce que personne n'a péri à bord du monitor Milwaukie. Il a été coulé par des torpilles dans la rivière Blakeley le 27 mars. On a déjà fait des préparatifs pour le relever et on apprend par la même dépêche que le même jour l'armée sous les ordres des généraux Canby, Smith et Granger, avait pris un engagement avec les rebelles et qu'ils avaient été refoulés dans leurs travaux.

Le *Commercial* dit que la capitulation de Lee a causé une excitation considérable dans le marché de l'or mais pas de panique. L'or a ouvert à 144 et s'est élevé à 14. 1/2.

Cairo, 11 avril—Les dépêches suivantes sont arrivées à minuit. Ce qui suit est le rapport de la reddition de Johnston, reçu à Memphis

Par l'arrivée du *Robert Burns*, parti de Cairo hier à 3 heures de l'après midi, nous avons reçu la nouvelle authentique de la reddition de l'armée du général Johnston au général Sherman.

Des dépêches annonçant le même fait ont été reçues et la ville de Cairo était dans une grande excitation.

Des préparatifs pour un grand meeting étaient en voie de progrès lorsque le *Burns* est parti.

Les dépêches n'étaient pas imprimées au moment de son départ et les détails, par conséquent, sont très maigres.

Les nouvelles pourront être reçues en plein avant que nos dépêches du soir aillent sous presse et dans ce cas elles seront publiées.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.

Le général Washburn a reçu par le Robert Burns la nouvelle officielle de la capitulation de toute l'armée de Johnston au général Sherman

Le prochain arrivage donnera tous les détails.

Arrivée du *Missouri*.

PROBABILITÉ D'UNE PROCLAMATION CONCILIANTE.

Fermeture des ports du Sud, de Richmond jusqu'à Mobile, de Natchez et de Vicksburg.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

Par l'arrivée du steamer *Missouri* nous avons reçu des journaux de St-Louis et de Cincinnati du 10 et du 11, contenant des dépêches de New-York jusqu'au 10. Nous y trouvons les dépêches qui suivent.

Marché de New York.

New York, 10 avril—La nouvelle de la reddition de Lee a causé une agitation générale sur le marché, mais aucune panique.

A la Bourse, le marché des fonds publics a ouvert avec plus de fermeté et les prix se sont raffermis avec peu de pression. Après la clôture, le mouvement de hausse a continué.

Il y a eu peu d'agitation aujourd'hui sur le marché de l'or. Les opérations n'ont pas été fortes. Il y avait une foule de rumeurs.

New York, 10 avril—L'or est ce soir à 145.

New York, 10 avril—Bourse du soir de Gallagher : Le marché a été actif et ferme. L'or est à 144 7/8

CLOTURE DES PORTS.

Washington, 10 avril—Le président a lancé une proclamation qui ordonne la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, des ports suivants : Richmond, Rappahanock, Cherrystone, Yorktown et Petersburg, en Virginie; Camden, Elizabeth City, Edenton, Plymouth, Washington, Newbern, Ocoonsthe et Wilmington, Caroline du Nord, Charleston, Georgetown, Beaufort, dans la Caroline du Sud, Savannah, St Mary, Brunswick et Darien en Georgie; Mobile, Alabama, la Rivière aux Perles, Natchez et Vicksburg, Etat du Mississippi; St Augustine, Key West, St Mark, Port Lion, St John, Jacksonville et Apalachicola, en Floride; Franklin, en Louisiane; Galveston, Lasalle, Brazos Santiago, Pointe Isabelle et Brownsville, au Texas.

Probabilité d'une Proclamation.

Washington, 10 avril—Le *National Intelligencer* contient ce qui suit :

"Nous apprenons de bonne source que le juge Campbell, de l'Alabama, ex-juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, et l'un des commissaires envoyé par le gouvernement rebelle dans la rade de Hampton, est allé voir le président à Richmond, et l'a engagé à lancer une proclamation d'un caractère conciliant, en exprimant la croyance que cette mesure aurait en ce moment l'effet le plus salutaire.

Le président n'était pas prêt à prendre alors cette mesure, et il était raisonnable de supposer qu'il refuserait de prendre une décision à cet égard tant que Grant poursuivait les forces de Lee dans leur retraite

L'*Intelligencer* dit avoir des raisons pour croire que le président adoptera maintenant cette mesure.

Une dépêche au *Commercial* dit que des ordres seront envoyés à nos généraux de tous côtés pour qu'ils ouvrent des négociations avec les commandants rebelles qui sont en face d'eux et leur offrent les mêmes conditions que celles qui ont été acceptées par Lee. On s'attend à aucune difficulté excepté au Texas.

Nouvelles militaires.

New York, 10 avril—Une dépêche du 5 adressée du 9e corps au *Herald* dit : des ordres très stricts ont été lancés pour empêcher l'incendie des maisons, et jusqu'à présent il y en a eu peu de brûlées, et on n'en a brûlé aucune qui fut occupée. On ne permet pas non plus la destruction des autres propriétés sur une grande échelle, bien que les habitants soient dépourvus de provisions.

Depuis deux semaines plus de 20,000 prisonniers ont été envoyés au [illegible] de City Point et il en reste encore [illegible].

Le *National Republican* dit que des voyageurs arrivés de Richmond [illegible] rapportent que Jeff Davis [illegible] à Danville lundi après midi et [illegible].

Philadelphie, 10 avril—Le journal *The Press* annonce que le général Stoneman a coupé le chemin de fer entre Danville et Greensboro et que Sherman a occupé Raleigh.

Washington, 10 avril—L'amiral Porter a adressé son rapport sur les opérations de la flotte. Ayant été averti de l'évacuation de Richmond, il a fait enlever les obstructions et ouvert [illegible]. Il a accompagné le président à Richmond et a trouvé tous les batiments fédéraux [illegible] trois excepté un bélier. Son fils, le *Texas* et un petit remorqueur.

Voici la liste des batimens détruits : le Virginia, navire amiral, cuirassé, 4 canons ; le Richmond, cuirassé, 4 canons, le Fredericksburg, cuirassé, 4 canons, le Nansemond, en bois, 2 canons, le Hampton, en bois, 2 canons; le Roanoke, un canon, un bateau à torpilles et un bateau école. Quelques uns de ces batimens pourront être relevés. La fonderie Tredegar et le dépôt de la marine sont intacts.

La législature de la Virginie.

Washington, 10 avril—Le Richmond *Whig* de samedi dit qu'il n'est pas exact qu'il y ait eu une réunion des membres de la législature de la Virginie qui étaient restés en ville. Il y a eu simplement une conférence particulière d'individus qui étaient membres de la législature dans le but d'apprendre du juge Campbell quelles étaient les conditions auxquelles la Virginie pourrait rentrer dans l'Union, d'après l'opinion du président Lincoln. Un comité a été désigné pour informer la législature et le gouverneur Smith de ces conditions et le juge Campbell a été prié d'accompagner le comité qui devait partir ce matin. On assurait à Washington que la proposition du Président était d'un caractère libéral.

LES FRERES DU GEN. FORREST A MEMPHIS.

On écrit de Memphis à la date du 11 :

Le colonel Jesse et le capitaine Bill Forrest frères du général N. B Forrest, sont en ville. Ils sont venus hier soir et ont 900 hommes en ligue. On suppose qu'ayant appris la capitulation de Lee ils sont venus pour négocier dans le même but.

Bruits à propos de Forrest.

Le bruit que le général Forrest était à nos avant-postes et désirait avoir une conférence avec le général Washburne n'a pas causé peu d'excitation dans la soirée de lundi. Après être allé aux renseignements, nous avons appris que le colonel Jesse Forrest, de l'armée confédérée, était dans le voisinage avec une petite force et qu'il avait envoyé au major-général Washburne une communication pour lui dire qu'il avait des dépêches du général Marcus J. Wright demandant une conférence pour prendre de concert des mesures propres à opérer l'extermination combinée des voleurs, des coupe-jarrets et des guérillas.

Nous ne connaissons pas la réponse du général Washburne, mais ce matin le colonel Jesse Forrest, le capitaine William Forrest, le lieutenant Tane, un autre lieutenant et un peloton d'hommes sont venus à Memphis sous un pavillon de trève. Ils ont été escortés jusqu'au quartier général du général Washburne, où ils ont eu une conférence particulière. De là, ils furent à Gayoso House et partent dans la ville.

Leur objet apparent était de conférer avec le général Washburne sur les moyens à employer pour la suppression des guérillas. Comme le général Washburne a toujours fait ce qu'il a pu pour en délivrer le pays, et qu'ils n'ont pu rester dans le voisinage de nos lignes, il sentait que les forces confédérées n'ont qu'à imiter le général et à faire ce qu'il a fait. La nécessité d'une conférence à cet égard n'est pas bien apparente.

On dit que leur but, à en croire un des soldats qui les accompagnaient, était de traiter d'une capitulation qui se ferait à Vicksburg, et qu'ils suivent en cela la conduite du général Lee qui demandait une conférence pour traiter de la paix avec Grant quand il ne songeait réellement qu'à savoir les conditions qui lui seraient imposées en se rendant.

ENVOI DES NOUVELLES EN EUROPE.

Une dépêche de New-York, du 10 avril, dit que le steamer *City of Dublin*, qui devait partir de New-York le lendemain pour Liverpool, a été expédié et est parti dans l'après-midi même pour porter en Europe la nouvelle de la reddition de Lee. C'est un steamer rapide et sa cargaison est légère, de sorte que la nouvelle parviendra en Angleterre dans un court délai.

Foire.—C'est positivement mardi prochain 18 du courant, que s'ouvrira dans la salle de l'Opéra la foire au profit des orphelines de l'asile de Ste-Croix. Les directrices recevront avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien leur adresser au foyer de l'Opéra. Tout le monde, nous en sommes persuadés, s'empressera de concourir à la bonne œuvre organisée par les dames de la Nouvelle Orléans, dont la charité grandit avec la misère publique et multiplie ses ressources pour secourir toutes les infortunes.

Arrivage de la Havane—Une dépêche de la Passe Sud-Ouest annonce l'arrivée de la goëlette *Mischief* de la Havane, d'où elle est partie il y a cinq jours. Elle amène comme passagers : Mme Vonarten, MM. S. Fernandez, S E McConwell, James Kavanaugh et George McConwell.

Remplaçants—MM. A. & S. Newhouse, rue, No 19, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement suivant les statuts de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants à ceux qui se trouveront désignés pour un service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fournissent promptement les remplaçants demandés.

MM. Andrews et McBeth, 60, rue Carondelet, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis-à-vis du public, ont obtenu du colonel Sheldon Sturgeon, chef du recrutement et assistant maréchal-prévôt, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui s'adresseront à eux dans ce but.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XVI—Suite.

—Je puis vous assurer, docteur, reprit Landry, que le retour ne m'a nullement fatigué. Je n'ai jamais trouvé chemin plus long, et à la fois plus agréable à faire. Il est vrai que je portais sur moi la joie de votre maison. Je vais vous remettre, monsieur, les soixante mille francs que je vous ai annoncé, hier, de la part du général. Mon oncle m'avait confié un secret qu'il vous a recommandé. C'est pour mieux dérouter les curieux qu'il m'a envoyé à Auch chercher partie en papier, partie en or, les fonds dont vous aviez besoin. Voici, monsieur, veuillez compter.

Si mes vœux sont exaucés, mademoiselle, cet or et ces chiffons feront de vous la plus heureuse des femmes.

—Ils auront, demain, servi à guérir une pauvre folle, répondit Marinette, s'efforçant de sourire et de s'essayer au badinage pour dissimuler un trouble trop apparent. Puis elle ajouta : Mon père m'a dit que vous aviez eu du goût pour la profession de médecin, et que même vous avez étudié.

—Ah! mademoiselle, c'est là un mauvais renseignement à mon endroit, car mes études médicales ne m'ont pas fait honneur.

—Peut-être vous serviront-elles, cependant, à ne pas juger trop défavorablement.

—Je ne comprends pas.

—Je sais que des âmes charitables disent, dans le village, que ma raison se ressentira toujours de l'ébranlement qu'elle a éprouvé dans ces derniers temps; que le mal ira sans doute en s'aggravant; que capricieuse et fantasque aujourd'hui, au point de vouloir acheter Perrin ou mourir, j'en arriverai bientôt à des volontés beaucoup plus insensées, qu'enfin, je suis affligée à jamais d'un misérable cerveau peuplé de chimères où règnera la fantaisie. Je sais qu'on dit et colporte tout cela, et je veux compter sur vous, monsieur, sur le peu de connaissances que vous avez d'un art qui m'a sauvé, pour combattre ces mauvais bruits, tout au moins pour n'y pas croire. Je sens, soyez en persuadé, je sens, au contraire, que la générosité du comte Chardin a radicalement achevé ma guérison, que la possession de ce domaine tant désiré a refroidi, pour toujours, le volcan qui brûlait mon front : que je suis redevenue ce que j'étais, calme, sensée, heureuse enfin puisque vous l'avez dit. Ce phénomène, mon savant père le constate sans pouvoir l'expliquer : moi, je l'affirme sans le comprendre, et, si vous le promettez, je vous tends la main comme à l'ami qui, le premier, avec un dévouement dont je saurai me souvenir, m'a apporté le baume auquel nous devons ma seconde résurrection.

Landry se précipita sur la main que lui tendait Marinette. Il oublia qu'il était en présence de M. Parmentier, il s'oublia lui-même, car il osa, lui si timide et tremblant, porter ses mains à ses lèvres et l'effleurer d'un baiser. Le docteur ne vit pas cette scène muette. Il écoutait encore la voix de sa fille, et se demandait si les paroles qu'il venait d'entendre n'étaient pas plus inquiétantes que rassurantes, et elle n'indiquaient pas plutôt une fatale exaltation que le calme proclamé. Dans cette préoccupation, il ne voyait rien que le visage de Marinette, et son anxiété fut terrible, lorsque étudiant les traits de sa fille, il aperçut une larme rouler d'un bord à l'autre de ses paupières. Aussitôt, voulant abréger une visite dont la durée devenait gênante, il se leva et dit à Landry :

—Je vais, monsieur, vous donner un reçu de tout cet argent, mais je ne sais vraiment comment vous remercier de l'intérêt que vous nous avez témoigné.

Landry se leva, lui aussi, mais sans trop savoir ce qu'il faisait, car il avait vu cette larme, cause de l'effroi de M. Parmentier, et source pure de sa propre ivresse.

—Ne me remerciez pas, docteur, répondit-il, je ne suis pas quitte envers vous. Quant au reçu, n'y songez point, mon oncle m'a défendu d'en prendre. Il prétend que les choses écrites sont indiscrètes, que les papiers se perdent et que chacun y peut lire. Bref, pas de reçu....

Le souvenir suffit, n'est ce pas, mademoiselle? Le souvenir, mon Dieu! c'est si bon, si doux, si consolant....

La voix émue, la parole embarrassée, le regard ébloui, Landry salua bien bas Mlle Parmentier, et, sans vouloir entendre aux instances du docteur qui l'accompagnait, il ouvrit brusquement la porte, la franchit, la referma, et se précipitant dans l'escalier, en il bondit Caz lie au passage.

—N'allez donc pas si vite, lui dit la nourrice en l'arrêtant par un bras; parce que vous êtes heureux, ce n'est pas une raison pour écraser les gens.

—Oui, oui, je suis heureux, mais qui vous l'a dit?

—J'ai des oreilles, pardienne!

—Et elles étaient derrière la porte?

—Naturellement. Est-ce que tout cela ne me regarde pas autant que vous? Est-ce que vous croyez que vous allez vous prendre notre demoiselle sans que cela me concerne? Ma place était [illegible] la porte, [illegible]

—Ah! ma bonne Gazille, ce sera bien long, au contraire.

—Tant pis pour vous si vous lambinez....

—Trouvez vous demain, vers quatre heures, près du four à chaux. Je vous dirai les causes du retard que je redoute, et vous ne m'en aimerez que davantage.

—Pourquoi ce rendez-vous à travers champs? Pourquoi ne viendriez-vous pas chez nous?

—Vous saurez mes raisons. Encore un mot, c'est-à dire une prière. Si Mlle Antoinette a voulu me faire comprendre qu'elle m'aime en me donnant sa main ce soir, si ses yeux ont parlé pour son cœur en recueillant une larme que j'ai bénie, portez-moi de sa part demain un gage, un rien, qui sera pour moi tout un trésor de persévérance et....de consolation pent-être.

—Que diable m'a-t il raconté-là? se demanda Cazille après le brusque départ de Landry. Ah bah! ce sont des bavardages d'amoureux qui finiront par un beau sermon de M. le curé sur la fidélité conjugale. Jésus-Dieu! qu'elle sera jolie, notre chère petite, avec sa robe blanche et son bouquet d'oranger. Il n'y a pas de temps à perdre, faut que je songe à tout ça pour faire crever les jaloux.

Dès qu'il s'était vu seul avec sa fille, le docteur s'en était approché, et, avec cette sage circonspection que déploient les médecins lorsqu'ils veulent obtenir de leurs malades de délicates révélations :

—C'est un bien excellent jeune homme que ce brave Landry.

—N'est-ce pas, mon père?

—Oui, l'empressement qu'il a mis à servir la générosité de son oncle égale presque à mes yeux cette générosité.

—C'est à croire que s'il eût été riche, il nous aurait prêté l'argent qu'il est allé chercher pour nous.

—Je le parierais. Eh bien! ma mie, te voila satisfaite?

—Au delà de mes désirs, oui, père.

—Bien vrai! sans arrière-pensée. Je dois croire tout ce que tu as dit à M. Landry. Ce beau front n'est plus brûlant.... Ah! mauvaise, ajouta le pauvre père avec une amertume qu'il s'efforçait d'adoucir, et en continuant de promener sa main sur le front de Marinette qui rougissait, tu me trompes; cette petite tête est encore enflammée....Voyons, que te faut-il encore, n'es-tu pas dame de Perron?...

—Je vous jure, mon bon père, que vous vous méprenez. J'ai le feu aux joues parce que.... parce que je pense à la belle action de M. Landry et du général.

—Et tu réponds de toi à l'avenir?

—J'en fais serment, ainsi, bannissez toute inquiétude. Ne trouvez-vous pas bien étrange que M. Landry ait refusé de prendre le reçu que vous vouliez lui faire?

—Il a obéi à l'ordre de son oncle.

—Très bien, mais son oncle ayant exigé que vous ne lui parliez pas de ce prêt, il me semble que M. Landry aurait dû se couvrir, car il ne nous connaît pas assez....

—Eh! mais, chère mignonne, interrompit le docteur avec gaîté, ne te semble-t-il pas que tu t'occupes beaucoup de M. Landry?

—Est-ce que je m'en occupe trop? répondit Marinette baissant les yeux et rougissant de nouveau.

Ici, M. Parmentier se frappa le front et se dit :

—Pauvre médecin! tu deviens aveugle.

—Si tu as plaisir à m'en parler, ma mie, reprit le docteur, tu ne t'en occuperas jamais trop, car je t'écouterai avec plaisir, cependant il ne serait peut être pas sage de laisser voir à d'autres que moi.... mais, comme tu me regardes!.... tes yeux ont des larmes....c'est ainsi que tout à l'heure tu m'as paru vouloir et ne pas oser pleurer.

—Vous avez vu cela! s'écria la jeune fille en se jetant sur le sein de son père, qu'la couvrit de baisers, et dit, après un assez long silence pendant lequel ces deux âmes savourent les délicieuses émotions d'une paix dont elle n'espérait plus jouir :

—Pourquoi le cacher, chère enfant? Tu avez me amine....Tu l'aimes....O Seigneur, soyez béni, car c'est maintenant qu'elle est vraiment sauvée! Allons, raconte-moi tes mystères. Ce n'est donc pas d'une flèche, mais d'un coup de foudre que ton cœur a été frappé? Depuis quand, mademoiselle?

—Depuis longtemps.

—Longtemps! et je l'ignorais?...

—Ce n'est pas ma faute si vous ne voyez pas.... Mais, j'ai trop rien caché.... jamais

—Et lui?

—Lui non plus n'a rien deviné. Cazile vous le dira.

—Ah! Cazile est du complot.... tres bien! mais est-il au parti?

—Cher père, il y a moyen d'expliquer certaines choses sans le secours de la parole.

—C'est vrai. Les amoureux ont un alphabet particulier. Si je mérite la confiance de [illegible] en ce qui le concerne, la clef de cet alphabet.

Marinette raconta tout ce qu'elle savait du tendre attachement de Landry.

—Je dois vous dire en toute franchise, ajouta-t-elle en terminant, que je n'avais pas besoin des seize bouquets remis à Cazile, pas plus que du voyage d'Auch, pour pressentir que M. Landry hésitait, par seule défiance de lui-même, à vous demander ma main. Mon cœur ne m'avait pas trompé, que de longtemps, car il se sentait, que je suis heureuse et fière d'avoir inspiré

—Ainsi, cette alliance te plaît, tu y tiens?

—[illegible] Landry parlera tout haut mon père, [illegible] l'écouter avec bienveillance

—[illegible] tu [illegible]

—En accueillant, murmura Marinette, [illegible] la jeune fille, et toute la bonne volonté s'accorde avec la mienne.

—Ce jour-là, s'écria M. Parmentier, je remercierai la Providence qui m'a consolé de bien des.... soucis, chère enfant. Mais n'aurons-nous pas alors à nous repentir d'avoir mal administré notre humble fortune? Hier, nous possédions environ soixante mille francs, aujourd'hui, par l'acquisition de la métairie de Perron, nous n'avons plus que des dettes, car il faudra rembourser au général tout cet argent dévoré par la rapacité des Bernard.

—Eh bien? .... demanda Mariette, égarée tout à coup dans de graves méditations.

—Eh bien, tout compte fait, nous sommes à découvert, et si le général n'était pas notre créancier, nous pourrions n'avoir ni feu ni lieu. C'est donc une dot négative que la tienne. Riche, l'honnête Landry ne compterait pas, j'en suis sûr. Mais quelle est sa fortune? Je se à peine sa ces diverses. Oui, pour que je puisse lui accorder ta main, il ne faut qu'il n'aille pas appuyer sa demande sur une puissante recommandation que ce soit en présence du [illegible] de la maison, rien que pour une simple provision d'eau fraîche; car, comme on le disait l'autre jour, la mordante baronne de la Perche, "L'amour dans ce siècle, c'est mis à l'eau rougie." Ah! mignonne, il nous n'achèterons pas Perron....

—C'est une décidée, interrompit vivement Marinette, et il n'y a pas à y revenir, M. Landry se contentera de ces chères aventures, ou bien il cherchera fortune ailleurs.

Cela fut dit avec une décision si nette, que M. Parmentier crut avoir offensé sa fille par un doute blessant pour sa fierté. Aussi, se hata-t-il de corriger son discours.

—Dieu me préserve, ajouta-t-il, de soupçonner le caractère de l'homme que tu as su distinguer et apprécier. Mon devoir, à moi, est de poser des chiffres, à vous, mes enfants, le doux soin de les faire mentir. J'attendrai de pied ferme les ouvertures de Landry, et, comme il est fort timide, je lui faciliterai, même, si tu le désires, une occasion de se prononcer.

—Gardez-vous-en bien. Occupez vous plutôt de conclure avec les Bernard.

—Ce sera demain ma première affaire, A lieu, fillette; dors bien cette nuit pour me montrer à ton réveil des joues roses comme le velours de ta fleur privilégiée.

—Et vous, cher père, goûtez en paix un repos qui vous est si nécessaire. Si vous me voyez en songe, vous me trouverez telle que vous me laissez, parfaitement heureuse.

Au moment où M. Parmentier quittait sa fille, le cœur en joie, un messager frappait à la porte de la maison Bernard. Ce messager arrivait d'Auch, où Jules l'avait expédié sur les traces de Landry.

Aglaé Bernard alla lui ouvrir et le conduisit à son fils. Jules le paya généreusement, le renvoya et, parcourant rapidement la lettre qu'il lui avait remise, il dit avec l'accent d'une vive satisfaction.

—Voyez, chère mère, si mes prophéties ne se réalisent pas une à une. Demain, Perron sera vendu cent mille francs au docteur Parmentier.

—Lis-moi cela.

"Aujourd'hui, M. Victor Landry a retiré les fonds qu'il avait placés chez deux notaires de la ville. Il a également pris pour quarante mille francs de valeurs, chez le receveur général, en échange d'inscriptions nominales sur le grand livre, et il est reparti pour Rouillac, emportant une somme de soixante et quelques mille francs.

"Voilà, mon cher monsieur, les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander. J'en garantis la parfaite exactitude."

—Est-ce clair? demanda Jules en repliant la lettre,

—Tiens! tiens! machonna Mme Bernard, qu'est ce que Landry va faire de tout ça? c'est sa fortune entière!

—Vous ne devinez pas!

Non.

—Il se met sur la paille pour prêter à Marinette, et moi je le tiens. Un amoureux ruiné, c'est un homme à la mer. Perron ne vaut pas vingt mille francs et ne produit que six cents francs. Donc le mariage des deux tourtereaux est désormais impossible.

—Je m'y perds, interrompit Aglaé, ils s'aiment donc?

—A outrance.

—Qui t'a dit cela?

—Moi.

—Calcules-tu bien? Les jeunes gens font souvent des coups de tête, ils s'épousent sans sou ni maille.

—Prévu, riposta Jules; j'ai, dans ce cas, mes grands moyens.

—Lesquels?

—Est-ce que j'ai bêché pour rien, sous le lit de Lataste? Ma fortune est faite, vous dis-je: —Dieu soit loué! mais autre supposition, le général nous exècre depuis ce matin.

—Qu'est-ce que cela me fait.

—Il te déshéritera.

—Grand bien lui souhaite.

—Et il donnera tout à son neveu.

—Il ne lui donnera rien, ni à lui, ni aux Bosier, ni à nous.

—Comment! tu veux l'empêcher de doter Landry, si ça lui fait plaisir?

—Oui.

—Et la raison?

—Demande-la à la comtesse.

—Que m'apprendra-t-elle?

—Que l'époux ne dispose pas de tout ou partie de sa fortune en faveur d'étrangers, lorsqu'il attend de sa femme un héritier.

—Un héritier!

—Quand on en a un, on peut en avoir deux, trois.... ainsi de suite. Si le général est vieux, sa femme est jeune......

—Voyons, voyons, s'écria Mme Bernard, par les-tu sérieusement?

—Je vous dis qu'il y aura l'an prochain, puisque nous sommes en novembre, un cousin ou une cousine de plus dans la famille.

—Eh! mais, c'est-il que t'a raconté ça?

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 avril.

Arrivé, depuis samedi, 210 bœufs, 60 cochons, 79 moutons, 16 vaches à lait et 109 veaux. Vendu 40 bœufs, 55 cochons, 5 vaches à lait et 46 veaux. A vendre, 148 bœufs, 652 cochons, 159 moutons, 45 vaches à lait et 63 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— 20 à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— 18 à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— 15 à — —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 75 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— — à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à 50 —
Cochons, par liv. gr	— 14 à 15 —
Moutons, par tête, en lots	8 — à 10 —
Vaches à lait, par tête	50 — à 100 —
Veaux 1re qualité par tête	30 00 à 40 —
Veaux, 2e qual. par tête	15 — à 25 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

Décédé hier matin, à onze heures, à l'âge de 56 ans, Valentin Schmidt, né à Germany (Prusse) Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Loge Teutonya No 10 sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures précises de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière demeure rue Dillorande entre Séguin et Barthélemy, Alger.

Décédée à la Nouvelle Orléans, mardi 11 courant, Zélime Catherine, à l'âge de quatorze mois, enfant de Chas A et de Zélime Janvier

ATTENTION.

MEUBLES ELEGANTS — Aujourd'hui, à 10½ heures du matin, René Gutierrez encanteur, vendra au No 183 rue St André, entre les rues Laurel et Constance, un lot de MEUBLES acajou, brocatelle et noyer, glaces, tapis, cattes, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine, &c.

MEUBLES ACAJOU ET NOYER — Aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, René Gutierrez encanteur, vendra au No 85, rue St Philippe, entre Bourbon et Dauphine, un ameublement de chambre en acajou, un ameublement de salon en noyer, ustensiles de ménage, &c.

MM. McCerren & Landry vendent des meubles ce matin, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent, lundi, 17 du courant, à 10 heures, au No 163 de la rue des Magasins, beaux meubles en acajou et en noyer, tapis, glaces françaises, un beau piano Pleyel et une machine à coudre, à midi, au magasin No 67, de la rue Tchoupitoulas, pour le compte de qui il appartiendra, 100 quarts caisses morue.

Le public est invité à venir examiner avant soi, avant la vente, les magnifiques meubles de Paris que les MM. Montgomery, encanteurs, vendent le 19 du courant, au No 86 de la rue St Claude. Ces meubles sont supérieurs, sous tous les rapports, à tout ce qui a jamais été offert ici

M D. E. Morphy, encanteur, vend du foin, lundi, 17 avril, à 11 heures du matin.

La barque prussienne MERAN, capitaine Weilage, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le second District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Nouvelle Orléans, 14 avril 1865.

C. CAVAROC & Co
15 avril—3 — 116, rue Royale

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque prussienne MERAN, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire.

C. CAVAROC & Co.
15 avril—3 — 116 rue Royale

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin, à 6 heures du soir. 5mars—3m

Perdu, le 16 courant, au matin, un chien d'arrêt rouge, poil ras, avec une petite tache blanche sur la tête. La personne qui le ramènera rue St Philippe No 27 recevra une récompense libérale. 17 avril—4

Café et Restaurant à vendre.

Un ETABLISSEMENT, consistant en RESTAURANT, SALON D'HUITRES et une BUVETTE, situé dans une des meilleures positions de la ville.

S'adresser rue du Canal No 155, au premier
16 avril—1m

Bureau de la commission spéciale,
Encoignure des rues du Nord et St Francis
Nlle Orléans, 10 avril 1865

Aux habitants de la division militaire du Mississipi.

[illegible] du gouvernement des Etats-Unis une Commission qui devra enquêter la situation militaire et civile de la division militaire de l'Ouest Mississipi qui comprend la ville de la Nouvelle Orléans. Elle est composée du major général W F Smith, de l'armée des Etats-Unis et de M. James T. Brady, de New York. Des personnes mal intentionnées ou trompées ont présenté sous de fausses couleurs l'origine et le but de la commission. C'est pourquoi ce juge convenable de faire savoir que la Commission ne désire ni les droits ou privilèges des personnes d'aucune classe de la division militaire, [illegible] pour objet d'aider à les garantir.

Un de ses principaux buts est de s'assurer si un officier militaire ou autre, ou un individu quelconque, a fait ou n'a pas fait sous l'autorisation des Etats Unis à trompé ou opprimé une personne quelconque demeurant dans les limites de cette division.

Le public est instamment prié de porter à la connaissance de la Commission toute atteinte de ce genre, afin que les coupables soient traités comme ils le méritent.

Le rétablissement du commerce à été beaucoup retardé par des hommes qui se sont avisés de l'argent ou de l'influence de manière à empêcher une concurrence libre et égale. La Commission désire déterminer l'étendue de ce système et châtier tous ceux qui y ont pris part.

Ceux qui sont disposés à aider la commission en lui communiquant des faits qui leur sont connus, sont priés de s'adresser au soussigné. Un renseignement vrai ne sera, dans aucun cas, employé contre la personne qui l'aura fourni et le gouvernement s'attendra à ce que tous ses agents et ses officiers qui ont abusé de la confiance du pays soient punis.

NICOLAS BOWEN
Lieut. Col. A. A. rapporteur.
14 avril—3t mat et s.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. MARCHAND prévient ses amis et le public en général qu'il a transféré son JOB PRINTING OFFICE du No 24 rue Jefferson au No 113 rue de Chartres, entre St Louis et Conti. 9 avril—3m

Graines de Coton.

QUATRE MILLE boisseaux CLUSTER,
500 do VICK,
500 do prolifique de Bord,
300 do PETIT GOLFE,
A vendre par — JOHN H. CARTER.
— 8 et 10, rue Tchoupitoulas

Demande de cuisinière.

On demande une bonne cuisinière pour une famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 293, rue St Pierre entre Claiborne et Derbigny 16 avril—2

Nueva Sociedad Lusitana de Beneficencia de la Nueva Orleans.

—Asamblea general—

Los miembros de esta Sociedad se reuniran, a la esquina Grandes Hombres y Campos Elyseos, LUNES, 17 del corriente, á las 6 y media de la tarde, para tratar de negocios muy importantes.

Por orden del presidente,
A. A. MARCHAND,
15 abril—15.17 — Secretario

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nouvelle Orléans.

—Assemblée générale trimestrielle—

Les membres de cette Société sont requis de se réunir, dans leur salle, au coin des rues Grands Hommes et Champs Elysées, LUNDI, 17 du courant, à 6 heures et demie du soir, pour affaires de grande importance.

L'exactitude est requise.
Par ordre du président. — A. A. MARCHAND,
15avril—15,16,17 — Secrétaire.

Banque de la Louisiane en liquidation

Nlle Orléans, 10 avril 1865

Une réunion triennale des actionnaires, laquelle a eu lieu, aujourd'hui au local de la Banque, il a été résolu de s'ajourner pour s'assembler de nouveau LUNDI prochain, 17 du courant, à midi.

11 avril—7 — J F IRVINE, caissier.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans,
—Département des Travaux Hydrauliques—
5 avril 1865

UN dividende de TROIS PIASTRES ET DEMIE par action, a été déclaré ce jour par la Direction, payable aux actionnaires le 15 du courant.

5avril—1m — S. E. PERCY, secrétaire.

Le coke à 50 cents le baril.

La Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans offre maintenant du coke à 50 cents le baril pour un grand nombre de ses clients qui veulent en faire une provision pour la saison prochaine.

WM S. BROWN, Trésorier.
12 avril—12

AVIS

Le soussigné, Inspecteur des poids et mesures pour le Troisième District de la ville, annonce au public qu'il a ouvert son bureau au magasin de ferblanterie de M. Joseph Jacob, rue des Champs Elysées, No 29, près le coin de la rue Victoire, en face du dépot du chemin de fer Pontchartrain. — A. LUSTO,
Inspecteur du Troisième District.
11 avril—1m — Bureau, rue des Champs Elysées No 2

AVIS.

Les expéditeurs de marchandises pour Matamoros sont informés que le soussigné ayant conclu des arrangements avec des maisons respectables de Bagdad et de Matamoros, les marchandises seront livrées immédiatement aux consignataires, soit à Bagdad, soit à Matamoros. — J. M. ORIOL,
24mars—2m — Rue St. Louis, No 4

MODES.

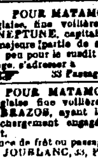

Mlle EMMA CROSNIER, ex-première de la maison BRETON, ancienne maison BINOCHE, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans que, succédant à Mme RENAUD-LEPETIT, encoignure Royale et Toulouse, elle apportera les plus grands soins aux commandes qui lui seront faites, et s'efforcera de mériter le patronage qui a toujours été accordé à cette maison. 3avril—1m

POUR VERA-CRUZ—La goëlette nouvelle fine voilière HENRIETTA GENTRY, capitaine A. Travers, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 33,
7avril— — Bourse, au premier

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise, fine voilière et de première classe, NEPTUNE, capitaine Leighton, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret et passage, s'adresser à L. JOUBLANC,
24 mars— — 33 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise fine voilière et de première classe BRAZOS, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour le susdit port.

Pour balance de frêt ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 33, Passage de la Bourse,
13avril— — au premier

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LILLY No 2, capitaine Th. S. Wood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour balance de frêt ou passage, s'adresser à
SAGUE & ROUX,
8avril— — No 249, rue Vieille Levée

POUR MATAMOROS—Départ, jeudi, 13 avril—La goëlette ALLISON, ayant toute sa cargaison à bord, partira positivement ainsi qu'il est dit ci dessus. On peut recevoir quelques passagers, s'adresser à N. A. LLAMBIAS,
11 avril— — Rue Vieille Levée No 115

POUR MATAMOROS—[illegible]

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST-CHARLES

LUNDI SOIR, 17 AVRIL 1865
Le seul Théâtre qui soit ouvert en ville.
EXCITATION—INTERET—ETONNEMENT
La Grande Compagnie de Variétés,
et les célèbres
FRERES HANLON,
au nombre de six,
TOUS MERVEILLEUX SUR LE GYMNASE,
TOUS SUR LA BARRE HORIZONTALE. EXERCICES GYMNASTIQUES QUI ONT ETONNE LE MONDE ENTIER.

L'heure est changée.

Les portes s'ouvriront à 7 heures moins un quart. L'ouverture est exécutée par l'orchestre à huit heures moins un quart.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 16avril

St-Charles Opera House.
74, rue St Charles.

Lundi, 17 avril 1865.

GRAND CONCERT vocal et instrumental donné par Henry Page, avec le gracieux concours de Mlle Charpeaux, M. A. Flandry et plusieurs amateurs distingués de la Nlle Orléans.

Prix du billet......................... $1 00

Pour les détails, voir les programmes et les affiches chez les principaux marchands de musique où l'on se procurera des billets — avril— au 17

FOIRE

Au profit de l'Asile de Ste-Croix.

La FOIRE au profit de l'Asile des Orphelins de Ste-Croix s'ouvrira MARDI, 18 avril.

Les offrandes qu'on voudra bien adresser aux directrices de la foire seront reçues au foyer du Théâtre de l'Opéra. 18avril

MARCHANDISES SECHES

135.... Rue du Canal.... 135.

—o—

Par suite de la mort d'un des associés, nous offrirons, à partir du 10 avril, notre stock entier de MARCHANDISES à des

Prix tellement réduits

que les ventes seront immédiates. Nous invitons nos amis de la ville et de la campagne, et tous ceux qui ont besoin de marchandises sèches, à venir juger par eux-mêmes.

C. A. BARRIERE & FRERE,
10 avril—12 — 135, rue du Canal.

A LA

"PLUME DE BRONZE".

Papeterie, Imprimerie et Reliure

ARTICLES DE BUREAUX

—AU GRAND COMPLET—

Tous les *articles* et les *travaux* sortant de cette maison sont garantis.

Gros et Détail.

Expeditions a la campagne et au Mexique.

FRANCIS BOUVAIN,

61 RUE BOURBON,

ET 111, RUE GRAVIER

Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile.

Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boîte No 1. 2avril—1m—D L V.

AVIS.

Les soussignés informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin du No 17 rue St Louis et No 77 rue Tchoupitoulas, au

No 44 Vieille Levée,
entre Bienville et Douane.

16avril—1 f — OSCAR BERCIER & CO.

OSCAR BERCIER & Co,
44.............Vieille Levée.............44

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX DE VIE, VERMOUTH, SARDINES, CONSERVES, &c.

Marchands-Commissionnaires

Pour tous les produits du Nord et de l'Ouest.
15avril—1m

CHAPEAUX DE CAMPECHE.

GRAND assortiment de CHAPEAUX de CAMPECHE garnis et non garnis bloqués et formes expres pour l'usage des plantations.

Aussi un grand lot de chapeaux de paille de tout genre pour hommes, femmes et jeunes filles.

A vendre par — DAWSON & CO.
— Rue de Chartres No 4, entre
16avril—1m — Douane et Canal.

FARINE ET PROVISIONS

300 barils FARINE extra,
400 do do S. F.
200 do do fine.
15 boucauts PLATS COTES désossés.
150 tierçons JAMBONS passés au sucre.
50 barils PORC MESS prime, QUALITE EXTRA
100 do PORC MESS, overweight.
100 do do RUMP do
25 tierçons SAINDOUX [illegible] do
300 barilets do do

En magasin et à vendre par
B. F. ETHELL.
16avril—4 — rue Poydras, No 105.

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement du navire C. W. Wider, arrivé de la Havane—

137,000 CIGARES

Regalias de Londres, Brevas, Medio Regalias, Cilindrados, Especiales, Londres, Conchas, Flor de Prensados, Vegueros, Canones, Rayados.

Des marques

La Intimidad, La Ingenuidad, El Globo, Larranaga, La Gloria, Niagara, Flor de Vega, A Garcia, &c.

A vendre par — E. TROISGROS, No 57, rue de la
16avril—6f — Douane, entre Chartres et Vieille Levée

Vin, Eau de vie, Genièvre, &c

150 barriques vin rouge Soufflon,
100 caisses do do
50 barriques do do Lompuy,
10 do do do Ba bend extra fin,
300 caisses vin blanc P. Clermont, grandes et demi bouteilles,
200 caisses vermouth, marques N. Prat & Co et J. Brive,
100 caisses absinthe, marque C. Lecoultre et E. Pernod,
2 boucauts ficelle française,
150 paniers huile Sacrippi bouteilles,
20 pipes genièvre de Hollande, en Douane,
1/4 pipes vieux cognac Evariste,
50 1/4 do vieux vin d'Oporto,
20 caisses prunes à l'eau de vie, P. Clermont,
100 caisses cerises à l'eau de vie, marque Delmas,
300 paniers bouteilles françaises.

Marbre en bloc et marbre plat. PATE DE REGLIS, graine de lin, essences, &c.

Venant d'être reçues en magasin et à vendre par
PIAGGIO FRERES,
13avril—1 sem. — Rue Vieille Levée, Nos 64 et 61

AMANDES—AMANDES.

CENT CINQUANTE sacs amandes à coque tendre. 30 balles amandes du Languedoc, en magasin et à vendre par
PIAGGIO FRERES,
15 avril—1 sem. — Rue Vieille Levée, Nos 64 et 61

WHISKY—WHISKY.

CINQUANTE barils vieux whisky Bourbon, en magasin et à vendre par
PIAGGIO FRERES,
15 avril—1 sem. — Rue Vieille Levée, Nos 64 et 61.

VINS—CHAMPAGNE, &c.

30 barriques vieux vin de Cette, pour les groceries. 20 demi barriques vin blanc supérieur pour les familles.

15 caisses et paniers de champagne de qualités supérieures et de différentes marques,

50 caisses de 5/12 boîtes, marque Salmon & Cornier, en magasin et à vendre par

PIAGGIO FRERES.
15 avril—1 sem. — Rue Vieille Levée, Nos 64 et 61

ERNEST TURPIN,
CONFISEUR EN GROS,
Rue Vieille Levée, No 93, entre les rues Conti et St-Louis,

OFFRE les articles suivants fabriqués A LA VAPEUR, dans son établissement, expressément pour le commerce—

CANDIS EN BATONS assortis,	CANDIS mélangé
SIROPS	CANDI
PASTILLES DE GOMMES "	PATE de JUJUBE
PASTILLES, "	PASTILLES DE
CHOCOLAT,	PASTILLES A LIQUEURS,

FRUITS CRYSTALLISÉS—Attendu et en magasin PACANES, AMANDES, NOISETTES, NOIX DU BRESIL, PISTACHES, MARRONS D'ANGLETERRE, DATTES, AMANDES sans coque, CITRONS, RAISINS, LAYER, SARDINES, PRUNES DE FRANCE, RAISINS DE CORINTHE, VANILLE, FIGUES DE SMYRNE, &c.

Egalement, un assortiment complet de VINS, LIQUEURS, &c. — 11avril—1t

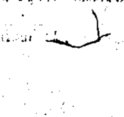

Musique.
RABAIS DE 50 pr cent.

A partir de ce jour je ferai un RABAIS de cinquante pour cent sur toute la musique mise en vente dans mon magasin. — A. ELIE.
15 avril—6 — 66, rue Royale

Avis.

On demande immédiatement

UN BON OUVRIER PATISSIER.

[illegible]

POUR MATAMOROS—Le beau steamer C. CASTRO, capitaine Artel, attendu sous peu dudit port, devant faire les voyages réguliers, pour éviter du retard que les personnes ayant du fret désirent partir par cette occasion sont priés de passer chez les agents du dit steamer pour obtenir des places à leur tour—No 1 Front Levee, entre Commune et Gravier, office du "Driving Bell Boat Company"

VINS, EAUX DE VIE,
Liqueurs, Sardines.

Les soussignés offrent en vente—
—VIN ROUGE EN CAISSES—

Lion's Brand St. Julien, Margaux, en grandes et demi bout, Pauillac, en grandes et demi bout., et St. Emilion, en grandes et demi bout. de DROUET & GAUTIER—Lafitte, Branne Mouton, Laro, Latour, bouchés à l'émeri, et St. Estephe de P. F. EYQUEM—Ch. Margaux, Ch. Léoville et Haut Brion, en grandes et demi bouteilles, et Ch. Larose en demi bouteilles de LARRONDE FRERES.

—VIN BLANC EN CAISSES—
Haut Sauternes, de P. F. EYQUEM.

—VIN ROUGE en barriques et demi barriques—

Montferrand, en barriques et demi barriques de DROUET & GAUTIER, de COUTREAU FILS, Pauillac en demi barriques de DROUET & GAUTIER, St. Julien, de FOUGET FILS, St. Emilion, de FABARON & BRISSON, St. Julien, de REYSAC & GAUTIER.

VIN BLANC en barriques et demi barriques—
Barsac, en barriques et demi barriques de DROUET & GAUTIER.

- EAUX DE VIE -

Alex. Seignette, La Rochelle, Compagnie Vineyard Proprietors Co, Cognac, Gautier frères, Cognac Goldenburg 1855 & 1850, Cognac, Hy Brisson, 1858 & 1851, Cognac, Larronde frères, fine Champagne 1848, Cognac, Le Guelder 1848 Cognac, Lasaye, Cortes & Co, Cognac.

- CHAMPAGNE -

Crème de Bouzy, Impérial et Royal Hamel, en grandes et demi bouteilles de XER DESBORDES & FILS, Ay Mousseux de LEMAITRE FILS.

- LIQUEURS-

Anisette de Marie Brizard & Roger; Liqueurs assorties de Le Rambaug, Anisette de Leon & Co, en caisses de 25 paniers.

—DIVERS—

Sardines demi-boîtes en ½ et ¼ boîtes de Garres Jeunes, fruits et cultures à l'eau de vie de Garnier, vermouth de la Comète de Jules Bory, bouchons en sacs de 500 et de 1000.

OSCAR BERCIER & Co
4 dé—tesLt — 17 rue St. Louis

ARTICLES POUR MODISTES.
Nouveau déballage.
WM. DAUPHIN,
66, rue de la Douane,

VIENT de recevoir par le dernier steamer un grand assortiment de

BELLES FLEURS françaises et américaines, plus fraîches de printemps, les plus nouveaux et les plus variées.

Aussi des RUBANS, BLONDES, RUCHES, CREPES, TULLES aussi nouveaux pour chapeaux, FRANGES et PASSEMENTERIE, pareils et jais, ORNEMENTS très nouveaux pour chapeaux, PARURES et COURONNES d'été

Il a également en magasin plus de trois cents caisses de

CHAPEAUX nouvelles formes pour dames, fillettes et garçon.

Aussi—Un assortiment de chapeaux pour hommes et valets.

Il saisit cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'il reçoit chaque semaine, des marchandises nouvelles — 8 avril—15f

LE NOUVEAU MAGASIN
DE
Marchandises sèches
A BON MARCHÉ,

Rue du Canal, No 160, coin Baronne, en face du Christ Church

AVIS.

Grande réduction sur toutes nos marchandises!

L'or a fléchi et nous vendons nos marchandises meilleur marché. Les acheteurs de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner notre grand stock nouveau avant de s'adresser ailleurs. Nous ne compterons par nos articles et nos prix à ceux d'aucun de nos voisins. Tous de commandes, nous devons, par nos prix et nos moyens, établir notre réputation à la Nlle-Orléans qui nous tient entier de notre [illegible] des citoyens, et que votre sera [illegible] l'habitude de faire leurs achats ailleurs.

[illegible]

M. REIMAN

AVIS AUX FRANÇAIS,
A PROPOS DU TIRAGE
LEON LAUGRIN
AVOCAT FRANÇAIS, [illegible] PUBLIC.

Consultations [illegible]
114 RUE ROYALE.

Evitez le tirage!
ON FOURNIT DES REMPLAÇANTS.
On donne les prix les plus élevés de remplaçants

Wm McGawley & Co
Rue St Charles No 34 en face de l'Hôtel St Charles

Ayant [illegible] [illegible] du [illegible] de recrutement [illegible] Département du Golfe, pour le [illegible] [illegible] nous sommes prêts à fournir des remplaçants [illegible] aux conditions LES PLUS RAISONNABLES.

[illegible]

Evitez la conscription.

D. G. WARNER & Cie,
COURTIERS AUTORISÉS,
59............rue du Camp............59

Fournissent des remplaçants [illegible]

Références—MM Sam. Dubow & Cie,
O. W. Graham & Cie,
W. H. C. King & Cie
W. Lyon & Cie.
Capt S. W. Scott.

15avril—3m

Le tirage! Le tirage! Le tirage,
FONTAINE & Co.

Passage de la Bourse, No 38 et 41, près la rue de la Douane.

Remplaçants fournis à des conditions avantageuses.

Nous sommes de vieux citoyens et pouvons donner les meilleures recommandations, le chef de notre maison ayant acquis une longue expérience au service des Etats-Unis.

Nous rédigeons les documents d'exemption et donnons tous les renseignements nécessaires. 15avril

EVITEZ LE TIRAGE.

60..........Rue Carondelet..........60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux No 4 émanés du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississipi, série courante, peuvent les avoir, à des conditions excessivement avantageuses, et sans retard, en s'adressant aux soussignés, au No 60 de la rue Carondelet, au premier.

Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés sont à même de se rendre utiles à ceux qui auraient besoin de leurs services.

S'étant munis des papiers nécessaires, ils sont convaincus de pouvoir satisfaire tout le monde. Ils demandent des capacités de servir de remplaçants.

Inutile de se présenter si l'on n'est exempt par l'âge, un service antérieur, le titre d'étranger, &c. Que chacun apporte ses papiers.

Conseils gratis.
14 avril—1m — ANDREWS & McBETH.

TIRAGE! TIRAGE!!

Avec permission de l'autorité pour exercer et procurer des remplaçants.

Le seul bureau en ville qui assure contre le TIRAGE aux conditions les plus avantageuses.

On y fournit des REMPLAÇANTS, dans le plus bref délai.

A. S. NEWHOUSE & CO.,
24mars—1m — No 19, rue St Charles.

TIRAGE.......... TIRAGE

APRES avoir payé les taxes et fourni des garanties au gouvernement, je suis autorisé à assurer et à fournir des REMPLAÇANTS, ce que je suis prêt à faire sans délai, et aux conditions les plus raisonnables.

On donne tous les renseignements en français, en allemand et italien.

On rédige les documents d'exemption.

FRANÇOIS BEUTER,
10mars — 27 Passage de la Bourse

Conscription! Conscription!!
L. H. PERRET & Cie

ETANT autorisés par colonel Sheldon Sturgeon, officier en chef du bureau de recrutement et A. A. Marshall, général dépt du Golfe, &c.

Nous sommes prêts à fournir des remplaçants dans le plus court délai aux conditions les plus raisonnables.

Nous sommes aussi prêts à assurer contre la conscription.

Les meilleures recommandations sont données.

L. H. PERRET & CO,
165, rue Commune.

Tous les jeunes gens qui sont exempts de la conscription trouveront les plus grands avantages, en s'adressant à cet office. — L. H. PERRET & CO.,
8 avril—1m — 165, rue Commune.

Evitez le tirage! Evitez le tirage!

Evitez le tirage! Evitez le tirage!

J. A. CLARK,
RUE GRAVIER, No 143,

DEMANDE ET FOURNIT DES REMPLAÇANTS.

AYANT obtenu une autorisation spéciale du colonel Sturgeon, il est prêt à fournir des papiers d'exemption dans le plus bref délai et aux conditions les plus libérales. Adressez-vous, avant d'aller ailleurs, au No 143 de la rue Gravier. — J. A. CLARK,
ancien citoyen.

Il donne tous les renseignements nécessaires aux papiers d'exemption. 29mars—1m

Le Tirage—Le Tirage
THOMAS LYNNE,
93 Rue du Camp 93

Ayant obtenu une autorisation spéciale du Col. SHELDON STURGEON, surintendant du service de recrutement volontaire, et maréchal-prévôt général assistant Etat de la Louisiane, département du Golfe, conformément à un ordre du sujet des conditions de remplaçants, [illegible] tout de [illegible] avec les remplaçants qui tomberont au sort en sont exempts.

THOMAS LYNNE,
rue du Camp No 93, au premier.

ON DEMANDE DES SUBSTITUTS — 21mars—1m

A VENDRE.

Boulangerie et confiserie—Magasins en briques—dans le Premier District—avec tous les ustensiles pour faire le commerce.

La bâtisse en brique, à étages, bien connue, située dans la rue Apolion, No 338, premier district, avec [illegible] sur la rue Apolion, sur une profondeur de [illegible] ainsi que les cuisines et les dépendances, sont louées à des bons [illegible] [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

525 lots marchandises sèches étrangères et américaines, de saison

PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 18 avril, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

525 lots marchandises sèches étrangères et américaines de saison, telles que toiles à bandes et à draps, ginghams, coutils, dutils, linge, bobinet, mousselines de toutes les qualités, jaconats blancs et de fantaisie, ginghams, toile du Nord, batistes, organdies, draps d'été, alpaca, soieries, cotons en couleurs, robes et de fantaisie, ombrelles, corsets, jupons, châles printemps, bas, mouchoirs batiste, dentelles, rubans, &c.

— Et —

Indiennes américaines meilleures marques, cotonnades, campêchés, cotons blancs et écrus à 4 aps et à chemises, stripes, coutils, denims, &c, jeans &c

Conditions—à la vente. — 15avril

Vente pour compte de qui il appartiendra.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur

MARDI, 18 avril, il sera vendu, à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 45 et 47 rue de la Vieille Levée, pour compte et risques de l'acquéreur qui a refusé de payer—

1 pièce coton 11/8, 2 pièces indiennes rouges, 1 pièce grenadine noire, 2 pièces coton blanc, [illegible], 1 pièce [illegible], 1 pièce indiennes bleu, 2 pièces mozambique, 1 pièce barège drab et 2 coutils. — Conditions comptant. — 15 avril

Meubles, &c

PAR S. GUINAULT, encanteur.

MARDI, le avril 18 à 11 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, et transporté au [illegible] la convenance de la vente,

Un lot de meubles en acajou et en noyer consistant en bois de lit, armoires à glaces, toilette dessus en marbre, sofas à bateau, [illegible] tables, fauteuils, gueridons, [illegible] ustensiles en acajou, etc.

Aussi—Un piano Pleyel, un billard en acajou avec ses accessoires.

Aussi, Une cuisine en fonte avec chaudières, etc.

Conditions comptant — 16avril

PAR S GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

GROCERIES. Il sera vendu LUNDI, 17 avril 1865, à 10 heures du matin, au magasin encoignure des rues St Pierre et Bourbon—

Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement assorti et très bien achalandé.

Aussi, de bonnes vitrines et étagères, comptoirs et installation de grocerie, &c.

Conditions comptant. — 15avril

Foin — ***Foin***

PAR D E. MORPHY, encanteur

LUNDI, 17 avril 1865, à 11 heures du matin, il sera vendu dans l'entrepôt Delta, au coin des rues Lafayette et Fulton—93 balles de foin.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats Unis — 16 avril

La goëlette "Guiding Star"

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

MARDI, 18 avril, 1865, à 5 heures de l'après-midi, sera vendu, sur la Levée, 2e District, au pied de la rue [illegible]—

La goëlette anglaise GUIDING STAR, du port de 79 tonneaux, d'un faible tirant d'eau, ne tirant que 5 pieds et demi, chargée, et propre pour le commerce de Matamoros, ou de tout autre port. Elle est prête à prendre la mer. Quiconque sera [illegible] peut venir à bord. — Conditions: Comptant en billets du Trésor. — 15 a

Meubles — Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'enchère publique, lundi, 17 avril, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—Un assortiment de bois de lit, bureaux, armoires, sofas, tables, tables, chaises, causeuses, pupitres, &c.

Conditions comptant. — 17 avril

Magnifique Terrain amélioré, situé encoignure Roman et Labarpe.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau encoig. Passage de la Bourse et Conti

IL sera vendu à l'encan public, samedi 22 avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Columbus et Labarpe, désigné comme le lot No 4 et lot No 17 sur un plan dressé par Bourgerol et signé le 1 avril 1849. Lequel lot de terre forme encoignure et mesure un pied américain de face à la rue Roman sur une profondeur de [illegible] pieds entre lignes parallèles. Ensemble une maison en bois et à étages, cuisine [illegible].

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis — 17 avril

VENTES JUDICIAIRES.

Manuel Elliot, exécuteur testamentaire de M. [illegible] vs I. S. Meekins & autres. Isaac S. Meekins, Richard L. Meekins & William Kelley)

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 21,196—En vertu d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI quatre de MAI 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété [illegible]—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, autrefois faubourg Marigny, entre les rues Marigny et de la Levée, et désigné par le numéro Sept de l'îlet dans un plan dressé par Louis Bringier [illegible] et mesurant [illegible] pieds [illegible] de face à la rue [illegible] sur [illegible] de profondeur. [illegible]

Le dit terrain mesure, mesure française conformément audit plan vingt pieds de face à la rue de la Vieille Levée, et toute profondeur [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et [illegible] qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à un étage [illegible]

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de la vente qui en a été faite par [illegible] et d'après acte [illegible] passé devant O. Drouet, notaire public, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet endossé à ma satisfaction et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an [illegible] et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

[illegible] payés au comptant, et on devra déduire du prix d'adjudication les frais d'après [illegible] Shérif et du Greffier, s'élevant à la somme de $17 [illegible]

ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans
17 avril—22.27—mai 1, 4

Succession de feu Andrew Lynch et de Johanna Lynch, sa défunte épouse, combinées.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 18,419—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de février 1865 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans la succession ci-dessus, je procéderai, LUNDI, [illegible] d'avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No Douane, [illegible] des Bons Enfants, du Port et d'Amour, (aujourd'hui des Remparts) et désigné par le No Vingt-huit.

Ledit terrain, ayant, mesure américaine, [illegible] pieds de face à la dite rue d'Enghien sur cent vingt pieds trois pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres avec foyers, une cuisine à deux étages en bois, couverte en bardeaux, ayant une grande chambre avec foyer et une petite chambre au rez de chaussée, et deux chambres et balcon au premier, écuries et hangar en bois, dans la cour, une grande cuve en mauvais état, cour briquetée, &c. La maison porte le No 141 sur la rue d'Enghien.

Cette propriété appartient aux dites successions au moyen de l'acquisition que le dit Lynch en avait faite d'Edward D. White, suivant acte au rapport de W. J. Castell, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 de mars 1857.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet endossé à ma satisfaction et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, [illegible] et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]—3.7.14.17 av

B. Sany vs Eugène La Sère.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 17,786—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt deux d'avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

VINGT ACTIONS du fonds capital de la Compagnie d'Assurance du Hope

ET DIX ACTIONS de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis

ALFRED SHAW,
11avril—15.17.19 — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Benj F. Smith vs George E. Tyler.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 11,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi vingt six d'avril 1865, à 12 heures M. sur les lieux, aux écuries situées rue des Remparts entre Toulouse et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication d'un BUGGY.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
14avril—17.20.24.26 — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Francisco de Garay, décédé

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 25,419—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 d'avril 1865, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix sept d'avril 1865 à 4 heures et demie P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets, linge de corps, bijoux, &c, à la dernière résidence du défunt, situé au coin des rues Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le District de cette ville. Le tout suivant inventaire.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ALFRED SHAW,
Sav 1"—9,13,15,17 — Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession d'Ant. Chaisaire Sr.

Vente par le shérif, pour opérer un partage

EN vertu d'un ordre de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de St Bernard, en date du 4 avril A. D. 1865.

J'exposerai en vente, à la maison de Cour de la dite paroisse, LUNDI, huit mai 1865, à midi—Un terrain situé dans la paroisse de St Bernard, à environ quatre milles du fleuve Mississippi ayant environ quatre vingt dix pieds de face à la rive droite du Bayou Terre aux Bœufs, sur quarante arpents de profondeur, borné, sur la ligne supérieure, par la propriété de feu Anatole Connand et, sur la ligne inférieure, par celle de Louis de St Germain—avec toutes les BATISSES et améliorations qui s'y trouvent dessus.

Les conditions de la vente sont telles que quiconque [illegible]

[illegible]

Bureau du Shérif, paroisse de St Bernard, 5 avril 1865
J. M. SERPAS,
7 avril—17..8—mai 7 — Shérif.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, — Je certifie que le 18 mars 1865, jugement a été rendu, dans cette Cour dans le procès de Cécile Penot, épouse de E. E. Planchard [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.

Marchandises sèches, lingerie, vêtements, &c

PAR HOFFMAN & MARKS
S. N. [illegible], encanteur,
[illegible] rue de Chartres No 34

IL sera vendu [illegible] heures du matin, dans [illegible] rue de Chartres No 34—

350 lots de marchandises [illegible] indiennes françaises [illegible] [illegible]

350 lots de vêtements [illegible] par les derniers steamers [illegible]

Le tout sera vendu sans réserve quelconque.
16 avril

Beaux meubles en acajou et en noyer, tapis, glaces &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. M [illegible], encanteur

LUNDI, 17 avril à 10 heures [illegible] sera vendu au No [illegible] de la rue des Magasins, entre les rues Orange et Race

[illegible]

Un piano [illegible] [illegible] [illegible]. Conditions comptant en billets du trésor des Etats-Unis.

Vente [illegible] de BEAUX MEUBLES riches, de Paris et en bois de rose, draperies, rideaux [illegible] et verrerie, achetés à l'encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Goëlette [illegible] *Village Belle* à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible] la goëlette VILLAGE BELLE [illegible]

Conditions comptant [illegible] Trésor des Etats Unis. — 16 avril.

MORUE! MORUE!

400 quarts caisses morue, en débarquement du brick "Star of the Peace" de Boston,—Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R M MONTGOMERY, encanteur.

LUNDI 17 avril, à midi, il sera vendu au magasin No 67 de la rue Tchoupitoulas, en débarquement [illegible] 400 quarts caisses morue [illegible] avariée.

Conditions comptant [illegible] Trésor des Etats Unis — 16 avril

COTON—COTON.

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible] BALLES DE COTON [illegible]

Conditions comptant [illegible] Trésor des Etats-Unis. — 16avril

400 caisses bottes, souliers et brodequins
—AUSSI—
Habillements d'été, marchandises sèches &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
[illegible] encanteur

LUNDI, 17 avril 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

Conditions comptant — 16avril

Eaux de vie françaises, vins, liqueurs sardines, &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, lundi [illegible] sera vendu au magasin No 93, rue de la Vieille Levée—30 barriques [illegible], 25 caisses de vin, [illegible] eau de vie, [illegible] sardines à l'huile [illegible] — 17avril

Vente par ordre de [illegible] du port.

Sardines à l'huile

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

EN vertu [illegible] il sera vendu lundi 17 avril 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 93 rue de la Vieille Levée [illegible]

[illegible] CAISSES [illegible] No 2 [illegible]

Endommagées à bord de la barque Happy venue de Bordeaux.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis. — 14avril

Meubles en acajou riches, Rideaux, Vaisselle, Ustensiles de cuisine, &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Bureau No [illegible] rue de Chartres.

LUNDI, [illegible] il sera vendu au No 183 rue St André entre Constance et Laurel—

L'ameublement [illegible] comprenant de BEAUX MEUBLES de [illegible] [illegible] — 14avril

Meubles acajou et noyer.

Vente, lundi à 4 heures P. M.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

Salle d'encan No 41, rue de Chartres.

LUNDI, 17 avril, à 4 heures [illegible] il sera vendu au No 85 rue St Philippe entre Bourbon et Dauphine—

UN AMEUBLEMENT DE CHAMBRE EN ACAJOU

UN AMEUBLEMENT DE SALON EN NOYER

UN LOT D'USTENSILES DE MENAGE EN GENERAL — 15avr—3t

Succession de G. Henry Leaumont.

Propriété et Terrains vagues dans le Deuxième et Troisième District.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan [illegible] No 9, Chartres.

JEUDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril 1865 et avec le consentement des héritiers majeurs, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir

1o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Ste Anne Marais, Villeré et Dumaine, ayant 32 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse [illegible]

2o—Six lots de terre situés dans le Troisième District, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 5, les dits lots étant contigus et mesurant [illegible] pieds de face chacun, sur [illegible] pieds de profondeur à la rue St. Ferdinand des rues St Ferdinand et Amour—[illegible]

3o—Quatre lots de terre dans le Troisième District, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 de l'îlet No 9 mesurant, ensemble, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4o—Vingt lots de terre situés dans le Troisième District, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 de l'îlet No 20, mesurant [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart payable comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets [illegible] pour portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la date, jusqu'à échéance, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement [illegible]

Actes de vente par-devant Jos Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13avril—17,24—avril 1, 14

Succession de [illegible] Constance de Vaughn, veuve Charles Perret Sr.

IL sera vendu sur les lieux, le troisième jour de mai 1865, à midi—

Une HABITATION située dans la paroisse St Charles, à 35 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, [illegible] du fleuve [illegible]

[illegible]

LOUIS C. PERRET,
Administrateur.

[illegible]

L. N. MARCHAND, [illegible]
[illegible] Rue de Chartres [illegible]
Entre Ste Anne et Dumaine